

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 18 décembre 2015

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 DVD 239** Passerelle du Cambodge (14<sup>ème</sup>) - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

**M. Christophe NAJDOVSKI et M<sup>me</sup> Pénélope KOMITÈS, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.2511-11 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 par lequel la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage concernant la passerelle du Cambodge (14<sup>ème</sup>) et de prendre toute décision en résultant ;

Vu l'avis du conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI et M<sup>me</sup> Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage concernant la passerelle du Cambodge (14<sup>ème</sup>), et de prendre toute décision en résultant. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris, au chapitre 23, article 2315, rubrique 822, mission 61000-99-050, au titre des exercices 2016 et suivants. Les recettes correspondantes seront constatées au chapitre 13, articles 1322, 1323 et 1325, rubrique 822, mission 61000-99-050 du budget d'investissement de la Ville de Paris, au titre des exercices 2016 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**